

# PRINTEMPS 2018



FINANCIÈRE  
DES AVOCATS

Soyez prêts.



AABC

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN

# L'ASSURANCE INVALIDITÉ ET L'ASSURANCE MALADIES GRAVES. Quelle est la différence ?

Considérez ce scénario : vous connaissez vos meilleures années de revenu et vous subissez des blessures graves ou souffrez d'une maladie constituant un danger de mort. Bien que les risques de mourir avant l'âge de 65 ans sont relativement faibles, la probabilité de souffrir d'une maladie grave — comme un cancer, une maladie cardiaque ou un ACV ou de souffrir d'une maladie débilante — est plus élevée qu'anticipé.

Alors comment allez-vous vous protéger ? L'assurance invalidité et l'assurance maladies graves prévoient des fonds si vous êtes blessé ou souffrez d'une maladie grave, mais le paiement des prestations varie énormément.

## Assurance invalidité

Prévoit un revenu mensuel lorsque vous êtes dans l'incapacité de travailler par suite d'une maladie grave ou d'un accident. Après une période d'attente précise, votre assurance invalidité vous verse un revenu mensuel libre d'impôt jusqu'à votre retour au travail. Une prestation partielle peut être offerte si vous souffrez d'une perte partielle de revenu par suite d'une invalidité. Considérez-le comme un revenu de remplacement pendant votre incapacité à travailler.

Téléchargez l'infographie *L'assurance maladies graves ou l'assurance invalidité* à : [www.lawyersfinancial.ca/fr/blogue/lassurance-maladies-graves-contre-lassurance-invalidite](http://www.lawyersfinancial.ca/fr/blogue/lassurance-maladies-graves-contre-lassurance-invalidite)

## Assurance maladies graves

Prévoit un paiement forfaitaire si vous recevez le diagnostic de l'une des maladies couvertes et que vous y survivez (pendant une période de temps déterminée, habituellement 30 jours); il peut s'agir d'une crise cardiaque, d'un cancer menaçant la vie ou d'un ACV. À l'encontre de l'assurance invalidité, l'assurance maladies graves fournit un montant forfaitaire unique. À l'encontre de l'assurance invalidité, votre prestation en cas de maladie grave ne dépend pas de votre incapacité à travailler.

## Laquelle est idéale pour moi ?

C'est une décision que vous devrez prendre après avoir examiné votre situation personnelle avec votre conseiller de la Financière des avocats. Votre conseiller comprend les exigences d'un professionnel juridique occupé et peut vous fournir des conseils d'expert.

**CONTACTEZ-NOUS AUJOURD'HUI**  
[www.financieredesavocats.ca](http://www.financieredesavocats.ca)

**Assurance maladies graves ou Assurance invalidité**

La vie est belle et vous êtes sur le point d'atteindre vos objectifs personnels et professionnels. Mais tout change. Vous survivez à une maladie grave ou vous vous retrouvez confronté à une invalidité qui changera votre vie. Cela arrive trop souvent, et c'est pourquoi nous offrons deux types de protections, très différentes et tout aussi importantes, formulées exclusivement pour la profession juridique.

**FINANCIÈRE DES AVOCATS**  
Soyez prêts.

### ASSURANCE MALADIES GRAVES

**1. Vous recevez le diagnostic d'une maladie grave**  
La protection de votre patrimoine pendant que vous assumez des dépenses remboursables devient votre priorité financière la plus importante. Survivre à une maladie grave est un résultat très positif qui comporte souvent des frais inattendus et importants qui se transforment en fardeau financier.

**2. Paiement forfaitaire libre d'impôt**  
Après avoir survécu pendant la période prescrite (habituellement 30 jours), vous recevez un montant forfaitaire libre d'impôt. Cet argent est à vous et vous êtes libre de l'utiliser comme bon vous semble.

**3. Tranquillité d'esprit**  
Survivre à une maladie grave peut avoir des effets à long terme sur votre style de vie ou votre résidence. Une somme forfaitaire vous aide à vous concentrer sur votre guérison, et non pas sur vos frais.

**4. Une protection complète**  
L'assurance maladies graves est un avenant qui peut s'ajouter facilement à votre assurance vie temporaire de la Financière des avocats, offrant ainsi une protection complète pour vous et vos proches.

**5. Continuer à travailler et recevoir la prestation**  
À l'encontre de l'assurance invalidité, la prestation d'assurance maladies graves n'est pas reliée à votre revenu, seulement votre état de santé. Vous pouvez recevoir votre prestation et continuer à travailler.

Communiquez avec un conseiller de la Financière des avocats pour déterminer les prestations qui répondent à vos besoins.  
Trouvez votre conseiller à [www.financieredesavocats.ca](http://www.financieredesavocats.ca) ou composez le 1.800.267.2242

### ASSURANCE INVALIDITÉ

**1. Vous souffrez d'une invalidité qui vous empêche de travailler.**  
Le remplacement du revenu devient votre priorité financière la plus importante. Votre capacité à gagner votre vie peut être gravement réduite si une invalidité vous empêche de pratiquer le droit.

**2. Remplacement du revenu continu**  
L'assurance invalidité de la Financière des avocats est formulée à l'intention des avocats pour remplacer votre revenu aussi longtemps qu'il faut pour vous remettre sur pied. Montants de couverture allant jusqu'à 16 000 \$ par mois.

**3. Tranquillité d'esprit**  
Vos paiements mensuels d'assurance invalidité peuvent être utilisés pour maintenir vos objectifs financiers à long terme, et protéger le mode de vie de votre famille.

**4. Une protection pour l'avenir**  
Avec l'option d'augmentation future (OAF), vous pouvez augmenter votre montant d'assurance de pair avec vos augmentations de salaire — sans avoir à présenter de preuve médicale supplémentaire.

**5. Choix de l'âge de retraite**  
De nombreux avocats choisissent de retarder l'âge traditionnel de la retraite. C'est pourquoi nous offrons l'option de verser les prestations jusqu'à 65 ans ou jusqu'à 71 ans.

**FAIT**  
2 Canadiens sur 5 développeront un cancer durant leur vie et 60% d'entre eux y survivront!

**FAIT**  
90% des victimes de crise cardiaque et 72% des victimes d'ACV survivront!

**FAIT**  
1 Canadien sur 7 est actuellement invalide et 1 travailleur canadien sur 3 deviendra invalide pendant plus de 90 jours durant sa vie active!

Traitement à l'extérieur de votre province  
Modification de la résidence  
Rééducation

Retraite  
Éducation  
Hypothèque

L'avenant d'indexation sur le coût de la vie (ICV) redressera votre revenu mensuel, sur une base annuelle, pour compenser les effets de l'inflation pendant que vous êtes invalide et que vous recevez des prestations.

**AABC**

Les produits et programmes de la Financière des avocats sont parrainés par l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC). La Financière des avocats est une marque de commerce de l'AABC. L'assurance invalidité et l'assurances maladies graves sont établies par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie).

# COMMENCEZ À ÉPARGNER AUJOURD'HUI !



Adoptez le **Programme auto et habitation\*** de la Financière des avocats et économisez **jusqu'à 30 %** qui s'ajoutent aux taux exclusifs que vous recevez déjà à titre de professionnel juridique !

- **Économisez jusqu'à 15 %** lorsque vous assurez plus d'un véhicule<sup>1</sup>.
- **Profitez d'une remise de 5 %** lorsque vous conduisez avec quatre pneus d'hiver de novembre à avril.
- **Obtenez un rabais** pour votre comportement derrière le volant lorsque vous utilisez Ajusto<sup>MD</sup> 2.
- **Économisez jusqu'à 20 %** sur votre assurance habitation si vous ne soumettez pas de réclamations pendant plusieurs années<sup>3</sup>.
- **Économisez jusqu'à 15 %** si vous avez un système de sécurité à domicile relié à une centrale<sup>4</sup>.

Regroupez vos assurances auto et habitation pour économiser davantage. Et profitez de la commodité de deux polices d'assurance sous le même toit.

---

## OBTENEZ UNE SOUMISSION

En composant le **1.877.314.6274** pour parler à une professionnel d'assurance agréé.

\*Le régime d'assurance auto et habitation de la Financière des avocats (le « Régime ») est émis par La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et par La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires (collectivement appelées « La Personnelle »). Les produits et programmes de la Financière des avocats sont parrainés par l'Association d'assurances du Barreau canadien (« AABC »). La Financière des avocats est une marque de commerce de l'AABC, utilisée sous licence par La Personnelle et par Hunters International Ltd., courtier d'assurances certifié faisant la promotion du régime. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance gouvernementaux. Il se peut que certains produits et services ne soient pas offerts dans toutes les provinces et tous les territoires. Les clauses et modalités relatives aux protections décrites sont précisées au contrat d'assurance, lequel prévaut en tout temps.

1. Rabais Multivéhicule : jusqu'à 15 % en ON, NB, NT, YT, NU et AB; jusqu'à 10 % en NS, PE et NL.

2. Ajusto est souscrit auprès de La Personnelle. <sup>MD</sup>Ajusto est une marque déposée de Desjardins Assurances générales inc., utilisée avec permission par La Personnelle. Le rabais ne s'applique pas à certains avenants et garanties supplémentaires. La période d'utilisation de 100 jours requise pour les nouveaux adhérents après le 15 septembre 2017 doit compter au moins 1000km parcourus. Pour toutes les modalités applicables pour l'obtention du rabais, que vous ayez adhéré avant ou après le 15 septembre 2017, veuillez-vous référer aux conditions d'utilisation en vigueur au moment de votre adhésion au programme Ajusto. Visitez le site Web de La Personnelle pour obtenir plus de détails : [lapersonnelle.com/assurance-auto/ajusto](http://lapersonnelle.com/assurance-auto/ajusto).

3. Aucune réclamation soumise.

4. Vous pourriez économiser jusqu'à 15 % si votre résidence est équipée de systèmes de détection de feu et de vol reliés à une centrale de télésurveillance.

# NOUVEAU SITE WEB !

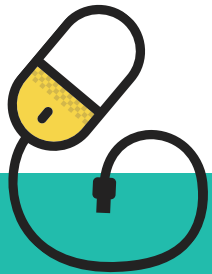
[www.financieredesavocats.ca](http://www.financieredesavocats.ca)



Ayant vos besoins à l'esprit, nous sommes très heureux d'annoncer que notre site Web a été complètement repensé et rebâti. Voici quelques raisons pour visiter (et marquer d'un signet) le nouveau site perfectionné à [www.financieredesavocats.ca](http://www.financieredesavocats.ca) :

- Les solutions d'assurance et de placement sous une seule enseigne.
- Accès rapide à votre conseiller de la Financière des avocats.
- Accès rapide aux informations sur les réclamations — vous avez indiqué que vous vouliez des infos et des formulaires facilement repérables et nous vous avons écoutés.
- Cotations rapides pour les produits d'assurance auto et habitation.
- Section Blogue avec des articles informatifs, des vidéos et des infographies.

Visitez [www.financieredesavocats.ca](http://www.financieredesavocats.ca). Venez jeter un coup d'oeil et inscrivez-vous à notre bulletin d'information électronique (au bas de la page d'accueil).



## RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Notre équipe du service Expérience client reçoit de temps à autre des questions en provenance des clients. Voici quelques-unes des questions les plus courantes — avec les réponses !

- Q** Puis-je payer ma facture en utilisant un service bancaire en ligne ?
- A** Oui, vous le pouvez ! Il suffit d'accéder à votre compte bancaire en ligne et d'inscrire l'AABC comme bénéficiaire (CBIA/AABC apparaîtra). Incluez le numéro du compte (fourni sur votre facture). Et voilà ! Vous pouvez maintenant payer vos factures de l'AABC en ligne.
- Q** Je suis sûr d'avoir effectué mon paiement, mais je reçois une autre facture — pourquoi ?
- A** Il est fort possible que votre paiement et notre deuxième facture se soient croisés dans le courrier. Si vous avez effectué votre paiement, ne vous inquiétez pas, il sera traité. Si vous voulez vous en assurer, n'hésitez pas à nous appeler au 1.800.267.2242.
- Q** J'attendais un relevé, mais je ne l'ai pas reçu — que faire maintenant ?
- A** Il est possible que nous n'ayons pas votre adresse courante. Veuillez nous appeler au 1.800.267.2242 pour mettre vos coordonnées à jour.
- Q** Que faire pour payer mes primes par débit préautorisé ?
- A** Excellente idée; c'est beaucoup plus pratique que les chèques et vous vous assurez de toujours payer votre facture à temps. Il suffit de passer à notre site Web [www.financieredesavocats.ca](http://www.financieredesavocats.ca) et de remplir le formulaire « Plan de débits préautorisés » qui se trouve dans la section « Réclamations » et formulaires ». Envoyez-le par courriel, par télécopieur ou par la poste et nous ferons le reste !
- Q** J'aimerais réduire ou annuler mon assurance — comment procéder ?
- A** C'est une décision très importante, une décision que vous devez bien peser. Nous vous recommandons fortement de parler à votre conseiller de la Financière des avocats au sujet de vos inquiétudes et de vos besoins. Ensemble, vous pourrez déterminer les meilleures options.
- Q** Comment puis-je changer mon bénéficiaire ?
- A** Veuillez parler à votre conseiller de la Financière des avocats qui vous aidera dans cette tâche.

# ASSURANCE CYBER-RISQUES



(Incluse dans votre assurance de bureau de la Financière des avocats)

Les cyber-risques sont élevés. L'assurance cyber-risques compense les coûts associés aux infractions à la sécurité. La cyber-intrusion est une forme de vol qui n'est pas souvent couverte par les polices existantes qui placent le fardeau des divers coûts sur les épaules des entrepreneurs. Ces frais pourront inclure la gestion de crise, l'enquête sur la cause, les frais juridiques, les amendes réglementaires, les indemnités aux tiers et les frais associés à la notification obligatoire aux parties intéressées.

Les risques sont nombreux. En voici quelques exemples :

**Sécurité des réseaux :** Une atteinte à la sécurité des réseaux peut entraîner diverses expositions, incluant une atteinte à la sécurité des données, la destruction de données, la transmission de virus et la cyber extorsion.

**Protection de la vie privée :** L'atteinte à la vie privée n'implique pas nécessairement la sécurité des réseaux. Il peut s'agir de dossiers physiques qui ont été jetés dans une benne à rebuts, d'erreurs humaines comme la perte d'un ordinateur portable ou l'envoi d'un fichier contenant les coordonnées de clients à la mauvaise adresse courriel.

**Cyber extorsion :** Elle peut prendre plusieurs formes et il s'agit essentiellement d'une attaque ou d'une menace d'attaque accompagnée d'une demande d'argent pour éviter ou arrêter l'attaque. Il peut aussi s'agir de l'utilisation de rançongiciels qui chiffrent les données de la victime.

## Cyber-assurance pour les premières et tierces parties

**Couverture pour les premières parties :** couvre les frais engagés directement par une atteinte à la vie privée, incluant les frais juridiques et de relations publiques et les frais engagés indirectement par suite de l'atteinte à la vie privée. Comme exemple, la perte de fidélité et l'interruption des activités professionnelles.

**La couverture pour les tierces parties :** une protection contre les pertes subies par les clients.



## Programme d'assurance complet

L'assurance cyber-risque est l'une des nombreuses garanties intégrées au programme d'assurance de bureau offert aux cabinets juridiques. Elle protège aussi votre immeuble et son contenu des risques comme les dommages d'eau causés par le bris de tuyauterie, les dommages causés par le feu ou une surcharge électrique. En cas de sinistre, vous pourriez devoir quitter les lieux de façon temporaire et déménager dans de nouveaux locaux. L'assurance pour l'interruption des activités professionnelles incluse dans votre police, s'occupera des coûts de relations et des pertes de revenu jusqu'à la reprise des activités professionnelles.

Une autre garantie importante incluse dans cette police porte sur les crimes. Elle couvre la malhonnêteté des employés (vol), les coûts associés à la perte imputable à la contrefaçon ou l'altération de chèques, la fraude impliquant les devises, la fraude informatique ou les instructions frauduleuses de transfert.

Renseignez-vous davantage sur cette couverture inestimable offerte à un prix très compétitif à :  
[www.financiereadesavocats.ca/bureau](http://www.financiereadesavocats.ca/bureau)

Le programme d'assurance de bureau de la Financière des avocats (le "programme") est établi par Arch assurance Canada ltée ("Arch"). Les produits et programmes de la Financière des avocats sont parrainés par l'Association d'assurances du Barreau canadien (« AABC »). La Financière des avocats est une marque de commerce de l'AABC, utilisée sous licence par Arch, Dion Gestion De Programmes D'Assurance Inc ("Dion GPA") et Hunters Interntional Ltd. ("Hunters"). Dion GPA est le gestionnaire et courtier du programme. Hunters est le courtier d'assurances autorisé faisant la promotion du régime.

# PRATIQUER SEUL — EST-CE POUR VOUS?



Lisa Feldstein participe au premier d'une série de docu-vidéos qui porte sur la pratique en solo et les petits cabinets.

Les vidéos fournissent des conseils sur le vécu, des aperçus et des indications pour les avocats qui sont — ou qui songent — à la pratique privée en solo.

Lisa, une praticienne dans le domaine émergent du droit de la santé familiale, partage ses impressions sur les avantages et les défis d'un cabinet composé d'une seule personne.

**Les avantages :** *Je peux choisir les opportunités qui m'intéressent, qu'il s'agisse de clients, de travail bénévole ou de publication.*

**Les défis :** *La responsabilité repose sur vos seules épaules. Vous n'avez personne sur qui compter pour faire le travail ou payer les frais généraux.*

**Conseil :** *Prenez des décisions éclairées pour équilibrer toutes vos ressources, y compris votre temps et votre argent.*

Vous pouvez en apprendre plus sur Lisa et regarder sa vidéo et celles des autres en passant à la section Blogue de la [financièredesavocats.ca](http://financiere-des-avocats.ca).

## FINANCIÈRE DES AVOCATS

Soyez prêts.

If you prefer to receive this newsletter in English, please email [customerservice@lawyersfinancial.ca](mailto:customerservice@lawyersfinancial.ca) and provide your name and address. We will send it to you. Thank you!

[www.financiere-des-avocats.ca](http://www.financiere-des-avocats.ca)